

Présentation du Projet DAPA

Dans le cadre d'un appel à projet 2020 au titre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, le Club Nautique de Saint Martin, CNSM, association type loi de 1901 fondée en 2018, a répondu à un appel à projet de la DJSCS permettant de développer le Projet DAPA, Découverte des Activités de Plein Air.

S'inscrivant dans la stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce projet répond à l'engagement national de « garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants par l'accès au sport sans que des droits d'entrée élevés y fassent obstacle ».

Explication du projet :

Le CNSM est chargé de distribuer à des enfants de 7 à 14 ans, un carnet de bons d'activités de Plein Air. Les bénéficiaires dépenseront leurs bons auprès d'une liste de prestataires d'activités avec lesquels le CNSM aura signé des conventions. Les enfants pourront par exemple pratiquer du surf, du windsurf, de la voile et toute activité terrestre reconnues par la DJSCS (Rugby, tennis, football, basketball....).

La première phase du projet va se dérouler pendant les vacances de Noël, où chaque enfant bénéficiaire va participer à l'activité « Découverte de la Mer », encadrée par un Maître-Nageur Sauveteur diplômé, permettant de définir le niveau de natation de chaque enfant, avant que ce dernier n'ait accès aux autres activités. Une fois cette activité réalisée, le bénéficiaire pourra choisir ses activités, s'inscrire auprès des prestataires d'activité, et dépenser ses bons dans les activités de son choix.

Public visé par le projet :

- Enfants entre 7 et 14 ans de Saint Martin résidant en zone française.

Période concernée par le projet :

- 1ere session obligatoire pour chaque enfant aux vacances de Noel avec l'activité Découverte de la Mer organisée par L'AFPS de Saint Martin
- A partir de 2021 : 4 sessions seront organisées par trimestre. Les activités pourront être organisées pendant les vacances scolaires, mais aussi en dehors.

